

*Séance du 20 mars 2019*

*Délibération n° 2019-22*

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 mars 2019.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7-1      Thème : Décisions budgétaires

**Objet : affectation des résultats 2018 au budget principal primitif 2019**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU le compte de gestion du budget principal 2018,

VU le compte administratif du budget principal 2018,

VU la convention de liquidation du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Pays de Tronçais (SMAT) approuvée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 8 novembre 2018, par le Département le 13 décembre 2018, par l'Office National des Forêt le 20 novembre 2018,

VU le compte de gestion du budget du SMAT 2018 approuvé par le comité syndical le 18 mars 2019,

VU le compte administratif du budget du SMAT 2018 approuvé par le comité syndical le 18 mars 2019,

VU l'avis favorable des services de la Trésorerie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

– un excédent de fonctionnement de :	448 131,89
– un excédent reporté de :	537 742,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	985 874,65

– un déficit d'investissement de :	210 654,78
– un excédent des restes à réaliser de :	39 816,03
Soit un besoin de financement de :	170 838,75

CONSTATANT que le compte administratif du SMAT fait apparaître :

– un déficit de fonctionnement de :	19 993,59
– un excédent reporté de :	33 091,65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 098,06

– un excédent d'investissement de :	142 843,94
– aucun reste à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	142 843,84

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget principal de la communauté de communes et du budget du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Pays de Tronçais au budget principal primitif 2019 de la communauté de communes comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 - COMCOM	985 874,65
Résultat d'exploitation au 31/12/2018 - SMAT	13 098,06
Résultat d'exploitation au 31/12/2018 - GLOBAL	998 972,71

Résultat d'investissement - COMCOM	-210 654,78
Résultat d'investissement - SMAT	142 843,84
Résultat d'investissement - GLOBAL	-67 810,94

Affectation complémentaire en réserve (investissement 1068) - GLOBAL	67 810,94
Résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement (002) - GLOBAL	931 161,77
Résultat d'investissement reporté (001) - GLOBAL	-67 810,94

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 003-240300558-20190320-D201922-DE

**Fait et délibéré le 20 mars 2019,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,  
La Présidente**



**Corinne COUPAS**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.